

**COMMUNE DE SAINT - FARGEAU**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 15 DECEMBRE 2010**

Le conseil municipal de SAINT – FARGEAU s’est réuni le mercredi 15 décembre 2010 à 20H30 à la mairie de Saint – Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire .**

**Etaient présents :** Mrs et Mmes JOUMIER. BAUDOT. ROUSSEAU. PATIN. BROCHUT. PETIT.MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. ROLAZ. SUSTRAC.

**Etaient absents excusés :** Mr MAZE avait donné pouvoir à Mme BAUDOT .

Mr AMAR avait donné pouvoir à Mr JOUMIER .

Mme LELORRAIN avait donné pouvoir à Mr ROPARS .

Mr BOULAY avait donné pouvoir à Mr SUSTRAC .

**Etaient absents :** Mmes MAGNY. CHARPENTIER. Mr COURIVAUD.

**Secrétaire de Séance :** Mme Nathalie BROCHUT .

**Monsieur SUSTRAC** demande que soit rajouté au compte – rendu du 4 novembre 2010 , le nom du parcours situé vers les « Dalibeaux » qui pourrait porter le nom de : « Herminie Cadolle » , comme il l’avait suggéré lors de la dernière réunion .

**Monsieur JOUMIER** dit que chaque élu a été destinataire d’un courrier transmis par **Monsieur BOULAY** concernant les « échanges » du mardi 4 novembre 2010.

**Monsieur JOUMIER** rappelle que le délai de chaque convocation aux réunions du conseil municipal est scrupuleusement respecté , et , d’autant plus que la transmission se fait par mail ce qui raccourcit le délai pour la réception du courrier . Quant à la dépense pour la réhabilitation du Boisgelin en Centre de Loisirs , la somme ne s’élève pas à 450 000€00 , comme indiqué par **Monsieur BOULAY** , mais à 399 126€00 H.T.

Le financement s’est fait grâce aux subventions du Conseil Général de l’Yonne , de la Caisse d’Allocations Familiales , et , de la Dotation Globale pour l’Equipement ( crédits d’Etat ).

**Monsieur JOUMIER** termine en réfutant la phrase : « Le Maire répond qu’il a vu pire » .

Le compte – rendu de la séance précédente est signé par les élus .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 3 décembre 2010 ,  
l'Ordre du Jour était le suivant :

**1°) Convention avec le Syndicat des Eaux .**

**2°) Deux dossiers « Leader »**

- Aire de jeux parking vers le Boisgelin
- Bibliothèque municipale ;

**3°) Convention Boisgelin ;**

**4°) Convention avec Amitié Plein Air et Aviron ;**

**5°) Convention avec VIVA ;**

**6°) Subvention Classe de Neige ;**

**7°) Dossiers « Dégrèvement foncier non bâti » ;**

**8°) Portage des repas par l'Association du canton de Bléneau ;**

**9°) Remplacement de véhicule et de tracteurs – épaveuse ; financement ;**

**10°) Virements de crédits ;**

**11°) Dossiers en cours avec le SIER du Loing .**

### **1°) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX :**

Lecture est donnée du projet de la convention à intervenir avec l'Intersyndicat des Eaux de Toucy « Contrat Global du Bassin Loing – Amont - Convention de groupement au projet d'Animation par la Fédération des Eaux de Puisaye–Forterre » dont l'objet est de permettre la conclusion d'études relatives à l'élaboration d'un programme d'actions territorialisé sur le Bassin Loing – Amont .

Abstentions : **Monsieur BOULAY représenté par Monsieur SUSTRAC .**

Pour : **Les autres conseillers municipaux .**

### **2°) DEUX DOSSIERS « LEADER »**

**Aire de jeux parking vers le Boisgelin :**

**Madame BROCHUT** présente aux membres présents le dossier concernant les achats de jeux de plein air , qui seraient installés vers le parking du Boisgelin , derrière la Grange vers l'affinois . Dans le cadre des subventions « Leader » la participation financière serait de 55% du montant H.T. de ces acquisitions . Il est

possible d'obtenir d'autres aides financières . Le montant des jeux s'élève à environ 14 487€00 H.T.

Les élus votent favorablement pour ce dossier .

#### **Bibliothèque Municipale :**

Toujours grâce au Programme « Leader » , l'achat de livres et de jeux destinés plus particulièrement pour les jeunes fréquentant l' Ecole Elémentaire et le Collège de Saint – Fargeau , pourrait être financé comme suit :

|                                    |   |        |
|------------------------------------|---|--------|
| - Subvention de la commune         | : | 656.00 |
| - Participation de la Bibliothèque | : | 291.00 |
| - Subvention « Leader »            | : | 800.00 |

-----  
1 747.00

Les élus approuvent ce dossier .

#### **3°) CONVENTION BOISGELIN :**

Les différents partenaires pour l'occupation à titre gratuit du Boisgelin s'étaient réunis le mercredi 8 décembre afin d'étudier la mise en place de deux conventions :

- D'une part , entre la commune de Saint – Fargeau et l'Association « Les Pirates » qui accepte en l'état le second bâtiment du Boisgelin , à savoir rez-de-chaussée , le premier étage et la cour intérieure délimitée jouxtant ce bâtiment ainsi qu'un petit rangement extérieur .
- Et d'autre part , entre la commune de Saint – Fargeau et la Communauté de Communes de BLENEAU pour le second bâtiment du Boisgelin , à savoir le deuxième étage et toutes les parties d'accès à celui – ci ( pour les Ados ) .

La date d'effet pour ces deux conventions est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 .

La commission de sécurité doit être demandée par l'occupant .

Abstentions : **Messieurs SISTRAC . BOULAY .**

Favorable : **les autres conseillers municipaux .**

#### **4°) CONVENTION AVEC AMITIE PLEIN AIR ET AVIRON :**

**Monsieur JOUMIER** donne la parole à **Monsieur ROLAZ**, Président de l'Association l'Aviron fargeaulais, afin d'expliquer la convention tripartite à intervenir entre la commune de Saint-Fargeau, Amitié Plein Air et l'Aviron fargeaulais.

Amitié Plein Air avait signé une convention avec la commune de Saint-Fargeau pour la mise à disposition du hangar à bateaux situé vers le réservoir du Bourdon. La section « Aviron » faisait partie d'Amitié Plein Air, mais pour diverses raisons, la section Aviron a souhaité être autonome et ainsi créer l'Association « L'Aviron fargeaulais ».

A l'unanimité les élus votent favorablement pour cette convention tripartite, en sachant qu'il faudra revoir le mode de fermetures ainsi que l'installation électrique.

#### **5°) CONVENTION AVEC VIVA :**

La Société VIVA, qui a son siège social à Paris 75012, 128 Rue de Charenton, demande de pouvoir bénéficier pour l'installation de sept tentes dans le terrain communal situé vers le réservoir du Bourdon, sur une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>, pour l'hébergement des jeunes. Monsieur le Maire avait donné un accord de principe.

**Monsieur SUSTRAC** fait remarquer que le panneau « camping interdit autour du Bourdon » peut être appliqué pour l'installation de ces tentes ; toutefois **Madame BAUDOT et Monsieur ROUSSEAU** lui répondent que cette installation est un prolongement de la colonie et que ce terrain n'est pas situé au bord du réservoir en sachant que les tentes seront disposées en haut du terrain communal.

Abstentions : **Messieurs SUSTRAC et BOULAY.**

Pour : **Les autres conseillers municipaux.**

#### **6°) SUBVENTION CLASSE DE NEIGE :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents, d'un courrier de l'École Élémentaire de Saint-Fargeau concernant le voyage d'étude à la neige pour 23 jeunes du 7 au 11 mars 2011. Le séjour par enfant s'élève à 355€, la commune de Saint-Fargeau participe à la somme de : 235€ par enfant domicilié sur le territoire de Saint-Fargeau – Septfonds. Pour l'année 2011, 23 enfants sont concernés, soit

un montant total de : 5 405€00. Considérant que la commune a déjà voté une subvention d'un montant de : 2 000€00 , il resterait à financer : 3 405€00 .

Les conseillers municipaux s'expriment sur ce sujet et conviennent d'un commun accord , que ce voyage d'étude est très onéreux et qu'il serait souhaitable d'étudier un séjour autre , soit classe verte sur une durée plus longue que celui-ci qui est programmé sur cinq jours.

**Monsieur SUSTRAC** dit qu'il est contre ce système très onéreux de classe de neige , considérant les difficultés économiques actuelles pour chacune des personnes ; ce système favorise l'assistantat et qu' il serait souhaitable que les jeunes participent activement par exemple au nettoyage des abords du Bourdon .

Vote pour la subvention complémentaire de : 3 405€00 :

Contre : **Messieurs SUSTRAC et BOULAY .**

Pour : **Les autres conseillers municipaux .**

#### **7°) DOSSIERS « DEGREVEMENT FONCIER NON BATI » :**

Lecture est donnée de deux courriers concernant la demande de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

- Pour un jeune agriculteur , cultivant sur Septfonds ;
- Pour un agriculteur qui passe à l'agriculture biologique ;

**Monsieur JOUMIER** dit que des jeunes agriculteurs sur la commune ne demandent pas de dégrèvement d'une part et d'autre part , des aides européennes sont mises en place afin d'aider financièrement les agriculteurs faisant la culture « Bio » aussi il propose de voter contre ces deux demandes de dégrèvement .

**Madame ROLAZ** intervient en soulignant que : « c'est dommage de ne pas encourager la culture Bio » .

Le vote est le suivant :

Abstention : **Madame ROLAZ**

Pour le dégrèvement : **Messieurs SUSTRAC et BOULAY .**

Contre le dégrèvement : **les autres conseillers municipaux .**

#### **8°) PORTAGE DES REPAS PAR L'ASSOCIATION DU CANTON DE BLENEAU :**

Suite au courrier transmis par le Président de l'UNA - ASSAD de Bléneau concernant la participation financière de la commune de Saint-Fargeau pour le remplacement du véhicule qui est utilisé pour le Service de Portage de Repas à

Domicile , considérant qu'il faudrait participer à hauteur de 2 559€00 alors qu'actuellement seulement trois repas sont distribués sur le territoire de

Saint-Fargeau – Septfonds par cette association , il est décidé de maintenir la subvention annuelle qui s'élève à 300€00 et de revoir le financement au prorata du nombre de repas et non au nombre des habitants .

**Madame BAUDOT** , qui est également Présidente de l'Association d'Aide à Domicile sur le canton de Saint-Fargeau, rappelle que cette association travaille en concertation avec l'Association de Saint-Sauveur-en-Puisaye ; elle s'était renseignée auprès de la Maison de Retraite de Saint-Sauveur-en-Puisaye , qui livre déjà des repas à l'I.M.E. à Saint –Fargeau . Les prix sembleraient être un peu moins élevés que ceux de l' ASSAD de Bléneau .

### **9°) REMPLACEMENT DE VEHICULE ET DE TRACTEURS-EPAREUSE – FINANCEMENT :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents des dossiers concernant les remplacements de véhicule , de tracteurs de l'épareuse et de l'acquisition d'une saleuse .

Considérant les frais importants sur différents matériels et véhicules , il est étudié :

- le remplacement des deux tracteurs qui se situe entre 93 000€00 et 103 000€00 , des prêts financiers de l'ordre de 1.98% pourraient être mis en place et taux zéro pour la T.V.A. ;
- L'acquisition d'une épareuse qui s'élève entre 17 780€00 et 27 000€00 .
- L'achat de la saleuse s'est élevé à : 9 550€00.
- Le petit camion benne devrait être également changé .

La commission des travaux se réunira très prochainement afin d'étudier ces différents projets .

Le Conseil Municipal délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser ces acquisitions .

### **10°) VIREMENTS DE CREDITS :**

Les décisions modificatives et virements des crédits suivants sont votés à l'unanimité :

M14 – Commune de Saint – Fargeau :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

|      |   |                         |           |           |
|------|---|-------------------------|-----------|-----------|
| 011  | - | Charges                 | 15 122.00 |           |
| 6521 | - | Versement pour le Musée | 3 000.00  | 18 122.00 |

|          |   |                         |            |            |
|----------|---|-------------------------|------------|------------|
| Recettes |   |                         |            |            |
| 752      | - | Loyers                  | 15 122.00  |            |
| 7788     | - | Autres produits         | 3 000.00   | 18 122.00  |
|          |   |                         |            |            |
| 7381     | - | Droit de mutation       | - 5 970.00 | - 5 970.00 |
| 6419     | - | Remboursements          | 3 000.00   |            |
| 7061     | - | Redevance O.M.          | 820.00     |            |
| 70632    | - | Ecole Multisports       | 2 150.00   | + 5 970.00 |
|          |   |                         |            |            |
| MUSEE    |   |                         |            |            |
| Dépenses |   |                         |            |            |
| 011      | - | Charges                 | 3 000.00   | 3 000.00   |
| Recettes |   |                         |            |            |
| 7552     | - | Prise en charge Commune | 3 000.00   | 3 000.00   |

#### **11°) DOSSIERS EN COURS AVEC LE SIER DU LOING :**

La prochaine réunion avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural du Loing est prévue le jeudi 16 décembre 2010 .

**Monsieur ROPARS** prend la parole pour exposer l'ensemble des dossiers en cours :

- Eclairage Public derrière le Musée , réception le 16 décembre 2010 ;
- Alimentation d'un Hangar route de Saint-Sauveur , le propriétaire rembourse les 20% que la commune finance auprès du SIER , réception également le 16 décembre 2010 ;
- Eclairage Public , route de Saint-Sauveur , vers le Chemin des Sablonnières ;
- Eclairage Public , vers le parking des campings – cars ;
- Dissimulation des réseaux Eclairage Public et France Télécom , Rue Porte – Marlotte ; Grâce à une subvention obtenue suite à une demande par le Président du SIER , **Monsieur HERMIER** , d'un montant de : 30 000€00 , la participation financière de la commune de Saint-Fargeau pour les travaux de la rue Porte-Marlotte s'élèverait à la somme de : 16 450€40 plus la T.V.A. .

Il est rappelé que les différentes Syndicats d'Electrification devront être regroupés sur le plan départemental .

A l'unanimité les élus votent favorablement pour ces dossiers .

**Monsieur PATIN** dit qu'une étude devra être faite pour le futur lotissement privé situé Route de Septfonds .

#### **12°) PRIX DU REPAS RESTAURANT SCOLAIRE :**

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du Collège de Saint-Fargeau qui a voté le prix du repas au restaurant scolaire , qui passe de 2€90 à 3€00 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 , le Conseil Municipal vote favorablement le prix du repas facturé aux familles qui sera de 3€00 et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Afin de mieux encadrer les élèves bénéficiaires de ce service , la commune mettra une personne supplémentaire pour la surveillance au restaurant scolaire .

#### **13°) ADMISSION EN NON – VALEUR :**

Madame le Receveur Municipal vient de transmettre un récapitulatif des admissions en non-valeur , plus particulièrement pour la facturation des repas au restaurant scolaire .

Une étude plus approfondie pourrait être faite , tant en concertation avec le fonds social de l'établissement scolaire et de réétudier la liste des parents qui pourraient reprendre leurs enfants durant l'heure du déjeuner .

#### **14°) ACHATS DE CADEAUX POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE :**

Considérant qu'un professeur d'Ecole de l'Ecole Maternelle a fait l'acquisition des cadeaux de Noël pour les élèves de cet établissement scolaire , dont le montant s'élève à la somme de : 811€07 , le Conseil Municipal vote favorablement pour le remboursement de cette somme à l'intéressé.

#### **15°) REMBOURSEMENT D'UNE RESERVATION AU TERRAIN DE CAMPING :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour rembourser la somme de : 28€50 à une famille qui avait réservé une caravane au terrain de camping municipal « la Calanque » .

#### **16°) CHANGEMENT DE DEUX VANNES A L'UNITE DE TRAITEMENT :**

Afin de remplacer les deux vannes , qui posent problème de pression au niveau de l'Unité de Traitement , le Conseil Municipal retient le devis le moins cher auprès de

la Société Lyonnaise des Eaux afin de réaliser ce changement pour un montant de :  
5 750€00 .

**17°) AFFAIRES DIVERSES :**

**Monsieur JOUMIER** dit que **Monsieur et Madame NICOLAS** ont commencé à travailler chaque jeudi matin à partir de 9H, sur le circuit des Dalibeaux , des Courreaux et du Buisson dans le cadre du P.D.I.P.R. .

Après discussions diverses , la séance est levée à 23H15.

**La Secrétaire de Séance**  
**Nathalie BROCHUT**

**Le Maire**  
**Jean JOUMIER**